

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-M-344 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 22 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

• Règlement numéro 2022-M-344 relatif au stationnement et à la circulation

Le présent règlement a pour objet :

• Règlementer en matière de stationnement et de circulation afin d'augmenter la sécurité routière.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 22 novembre 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse <u>greffe@vsadm.ca</u> ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 novembre 2022.

Anny Després, greffière adjointe